



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2020 à 20H 00

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M ROUILLE David, Mme DUFOUIL Christiane, Mme DELAHAYES Oksana, M. Alain RENAULT, Mme GROSSET Christèle, M MAHE Olivier, M DEFFAINS Mickaël, Mme Mireille PEUVREL, Mme VAUQUENU Mélanie, M FOUERE Jean-Claude, Mme LETEURTOIS Delphine, M ROZET Claude, M BOUGARD Frédéric, M ROUAULT Dominique.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BOUGARD Frédéric a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 à l'unanimité.

Délibération n°23/2020

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « la commission d'appels d'offres ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

Elus titulaires :

- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Jean-Claude FOUERE
- Mme Mélanie VAUQUENU

Elus suppléants :

- M. David ROUILLE
- M. Frédéric BOUGARD
- M. Alain RENAULT

Délibération n°24/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de constituer le bureau du Centre Communal d'Action Sociale formé de six membres élus du Conseil Municipal, de six autres membres nommés, dont un par l'UDAF, un par la MSA et les quatre autres personnes nommées par le Conseil Municipal.

Monsieur, Président de droit fait procéder au vote :

Après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité :

- Pour les six membres du Conseil Municipal :
 - o Mme Christèle GROSSET
 - o Mme Mireille PEUVREL
 - o M. Claude ROZET
 - o Mme Christiane DUFOUIL
 - o M. Alain RENAULT
 - o Mme Mélanie VAUQUENU

- Membres nommés par le Conseil Municipal :
 - o Membre nommé par l'UDAF : Mme BRANDILLY Brigitte
 - o Membre nommé par la MSA : M. BRANDILLY Mickaël
 - o M. GROSSET Michel nommé par le Conseil Municipal.
 - o M. ROCHEFORT Michel nommé par le Conseil Municipal.
 - o Mme Geneviève BRANDILLY nommée par le Conseil Municipal.
 - o Mme REBILLARD Odile nommée par le Conseil Municipal.

Délibération n°25/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission bâtiments communaux** ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Dominique ROUAULT
- M. Alain RENAULT
- M. Frédéric BOUGARD
- M. Jean-Claude FOUERE
- Mme Mélanie VAUQUENU
- M. Claude ROZET
- Mme Christiane DUFOUIL

Délibération n°26/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission finance** ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. David ROUILLE
- Mme Christèle GROSSET
- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Dominique ROUAULT
- M. Frédéric BOUGARD

Délibération n°27/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission communication** ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. Dominique ROUAULT
- Mme Christèle GROSSET
- Mme Mireille PEUVREL
- M. Alain RENAULT
- Mme Christiane DUFOUIL

Délibération n°28/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission vie associative** ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. Dominique ROUAULT
- Mme Mélanie VAUQUENU
- M. Claude ROZET
- M. Olivier MAHE
- Mme Christiane DUFOUIL
- M. Alain RENAULT

Délibération n°29/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHEMINS DE RANDONNEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission chemins de randonnées.**

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. David ROUILLE
- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Alain RENAULT
- M. Olivier MAHE
- Mme Christiane DUFOUIL

Délibération n°30/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission voirie.**

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. David ROUILLE
- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Alain RENAULT
- M. Frédéric BOUGARD
- M. Claude ROZET
- Mme Mireille PEUVREL

Délibération n°31/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission urbanisme.**

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Frédéric BOUGARD
- Mme Mélanie VAUQUENU
- M. Claude ROZET
- Mme Christiane DUFOUIL
- Mme Delphine LETEURTOIS
- M. Olivier MAHE

Délibération n°32/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission jeunesse.**

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. Mickaël DEFFAINS
- M. David ROUILLE
- M. Dominique ROUAULT
- Mme Oksana DELAHAYES
- M. Alain RENAULT
- Mme Delphine LETEURTOIS
- M. Olivier MAHE

Délibération n°33/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission agriculture.**

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. David ROUILLE
- Mme Christèle GROSSET
- M. Alain RENAULT
- M. Jean-Claude FOUERE
- Mme Mélanie VAUQUENU
- M. Olivier MAHE
- Mme Christiane DUFOUIL

Délibération n°34/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « **la commission espaces verts** ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. Mickaël DEFFAINS
- M. Dominique ROUAULT
- Mme Christèle GROSSET
- M. Alain RENAULT
- Mme Delphine LETEURTOIS
- Mme Mireille PEUVREL
- M. Olivier MAHE
- Mme Christiane DUFOUIL

Délibération n°35/2020

OBJET : ELECTION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'ILLE-ET-VILAINE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner des représentants « au SDE 35 »

Se sont présentés et ont été élu, à l'unanimité :

- M. BUISSET David, titulaire
- M. MAHE Olivier, suppléant

Délibération n°36/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE L'OFFICE DES SPORTS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE O.S.B.R.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « l'O.S.B.R. ».

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- Mme VAUQUENU Mélanie, titulaire
- M. ROUAULT Dominique, suppléant

Délibération n°37/2020

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire des membres pour constituer « C.O.S. »

Se sont présentés et ont été élus, à l'unanimité :

- M. BUISSET David, titulaire
- Mme GROSSET Christèle, suppléante

Délibération n°38/2020

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant « Défense » qui sera un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département ainsi que le correspondant immédiat des habitants de Longaulnay pour toutes les questions relatives à la défense.

S'est présenté et a été élu, à l'unanimité :

- M. Claude ROZET

Délibération n°39/2020

OBJET : DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS, ACCORDS-CADRE ET AVENANTS.

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4^{ème} alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

M. le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans déclaration préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4^{ème} de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le 4^{ème} de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- DECIDE que M. le Maire est chargé, pour la durée restante de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
 - Des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial 15 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial 15 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial 15 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L.2122-23 du C.G.C.T.).

Délibération n°40/2020

OBJET : ACQUISITION D'UNE TONNE A EAU POUR LE SERVICE TECHNIQUE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux divers aménagements paysagers, il devient nécessaire d'acquérir une tonne à eau pour faciliter l'arrosage.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTENT le devis de l'entreprise Brard et Sarran pour un montant de 2 614 € H.T.
- DECIDENT de la décision modificative budgétaire suivante :

2135-121	« Salle des Aulnes »	- 3 200.00 €
215-120	« agencement et outillages »	+ 3 200.00 €

- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°41/2020

OBJET : DEVIS CONCERNANT UNE PURGE ET PLUVIAL AU PARKING DE L'ETANG.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°13/2020.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal d'un rehaussement du goudron au Parking de l'étang correspondant à une remontée d'eau.

Monsieur le Maire propose un devis permettant un écoulement de l'eau dans le réseau pluvial.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'entreprise Apoze T.P. pour un devis de 3 020 € H.T.
- DECIDE que le mandatement sera réalisé sur le budget assainissement (BP 2020) ;
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 22 h50.

D. BUISSET	D. ROUAULT	M. DEFFAINS	C. GROSSET
J.C. FOUERE	C. DUFOUIL	O. DELAHAYES	A. RENAULT
M. PEUVREL	D. ROUILLE	F. BOUGARD	M. VAUQUENU
O. MAHE	D. LETEURTOIS	C. ROZET	

Date d'affichage : 26 juin 2020.

Le Maire,
David BUISSET